



Conseil municipal de la ville de Soorts-Hossegor

Département des Landes (40)

Séance du 26 juin 2019 à 19 h

Procès-verbal

Le conseil municipal, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, à la mairie d'Hossegor, sous la présidence de Xavier Gaudio, maire.

Nombre de conseillers

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

Présents : Gaudio Xavier, Arbeille Henri, Bart Delphine, Bénétrix Sabine, Dassé Sabine, Gelez Philippe, Lacroix Jérôme, Lagardère Georges, Lalande Françoise, Messanges Serge, Minvielle David, Montaut Catherine, Péré-Gaudio Marie-Françoise, Sarthou Pierre, Servary Pierre.

Absents représentés : Gès Christophe a donné procuration à Gaudio Xavier, Lartigau Nadine a donné procuration à Lagardère Georges, Villegier Michel a donné procuration à Lalande Françoise

Absent excusé : Orgeval Jean-Pierre

Secrétaire : Bénétrix Sabine

Assiste également Véronique Bois, directrice générale des services.

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Budget supplémentaire : budget principal et budgets annexes Casino, Cinéma, Eau, Assainissement et Maison de la Petite Enfance

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

Arrivée de Sabine Bénétrix et Sabine Dassé à 19h10.

L'ensemble des budgets supplémentaires sont votés.

Le maire Xavier Gaudio et Delphine Bart, adjointe déléguée aux affaires financières, précisent que le budget supplémentaire doit être établi quand le budget primitif est voté avant le compte administratif. Il a une double fonction :

- Intégrer les résultats de l'exercice 2018
- Ajuster les crédits inscrits au budget primitif

Les résultats 2018 des budgets sont repris. Des crédits ont été ouverts pour financer notamment :

- En section de fonctionnement : charges liées à l'embauche d'emplois civiques 8 710 €, achat de petits matériels pour la salle de la section des grands de l'accueil de loisirs 1 890 €, subventions aux associations (10 700 €) ...
- En section d'investissement : acquisition de matériels divers (30 000 €), blocs toilettes automatiques (75 000 €), travaux sur des bâtiments communaux (83 000 €), crédits pour financer les études pour la réfection de la place des Landais (100 000 €) ...

Ces charges sont essentiellement compensées par la régularisation des résultats reportés 2018. A noter le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est moins important que celui qui avait été prévu lors de l'élaboration du budget à titre prévisionnel (- 43 000 €).

Jérôme Lacroix souligne l'intérêt du grand rassemblement d'aviron de Nouvelle Aquitaine (Hossegor Rowing Cup) qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2019, sur le canal. L'office de tourisme aide l'organisation à réduire ses coûts mais la subvention demandée pour cette première édition de 8 000 € est nécessaire pour l'équilibre de la manifestation. Le conseil décide d'attribuer cette somme à l'unanimité. Le maire Xavier Gaudio précise qu'une rencontre avec les organisateurs sera fixée afin que le budget soit précisé.

Lors des votes des budgets supplémentaires des budgets annexes Cinéma et Pédebert, le maire Xavier Gaudio rappelle :

- le projet de réalisation de trois salles de cinéma et l'établissement d'un nouveau contrat
- l'installation de blocs toilettes automatiques au parc d'activités

2. Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteurs : Delphine Bart et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée approuve l'ouverture de programmes et des crédits de paiement sur le budget principal et le budget annexe Casino.

Budget principal

Voirie non communautaire 2018

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020			TOTAL
BP 2019	360 000,00	17 256,00	140 000,00	202 744,00			360 000,00
+/-			25 000,00	25 000,00			
BS 2019	360 000,00	17 256,00	165 000,00	177 744,00			360 000,00

Vestiaires tribunes rugby

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020			TOTAL
		1 060 106,18	79 606,18	980 500,00			1 060 106,18
+/-	339 893,82			339 893,82			
BS 2019	1 400 000,00	79 606,18	980 500,00	339 893,82			1 400 000,00

Toilettes automatiques

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	TOTAL
+/-	420 000,00			75 000,00	100 000,00	100 000,00	
BS 2019	420 000,00			75 000,00	100 000,00	100 000,00	420 000,00

Place des Landais

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021		TOTAL
+/-			100 000,00	700 000,00	700 000,00		
BS 2019	1 500 000,00		100 000,00	700 000,00	700 000,00		1 500 000,00

Budget annexe Casino

Ascenseur et accessibilité PMR

	AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL
BP 2019	600 868,40				3 840,00	28 613,40	568 415,00		600 868,40
+/-	28 000,00						28 000,00		
BS 2019	628 868,40				3 840,00	28 613,40	596 415,00		628 868,40

Réhabilitation Sporting-Casino

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	TOTAL
+/-	5 150 000,00	- 27 750,00		490 000,00	1 500 000,00	1 360 000,00	1 800 000,00		
DM1 2019	5 150 000,00			490 000,00	1 500 000,00	1 360 000,00	1 800 000,00		5 150 000,00
+/-	- 27 750,00			- 27 750,00					
BS 2019	5 122 250,00			462 250,00	1 500 000,00	1 360 000,00	1 800 000,00		5 122 250,00

3. Sollicitation d'une aide de la DRAC pour la maîtrise d'œuvre désignée pour la réhabilitation du Sporting-Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : Unanimité

L'assemblée autorise le maire Xavier Gaudio à déposer auprès de la DRAC un dossier de demande de subvention pour financer une partie des coûts de maîtrise d'œuvre liée à la réhabilitation du Sporting-Casino.

4. Indexation des loyers communaux

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : Unanimité

L'augmentation des loyers au 1^{er} juillet, conformément à l'indice de références des loyers du 1^{er} trimestre N-1, est approuvée (+ 1,70%).

5. Conventions avec le cabinet d'études Ecofinance pour les missions suivantes :

Rapporteur : Delphine Bart

5.a) Examen et analyse des postes à la charge de la commune (taxes, consommations, abonnements) relatifs à la gestion de l'eau

Vote : unanimité

La convention avec le cabinet Ecofinance relative à l'analyse des postes liés à la gestion de l'eau, payés par la commune (taxes, consommations, abonnements) est approuvée

5.b) Analyse des bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants ou omis du rôle

Vote : Unanimité

L'assemblée approuve également la signature de la convention avec ce même cabinet Ecofinance pour que soient analysées les bases fiscales des locaux d'habitation déclarés vacants ou omis du rôle.

La mise en œuvre se fera sur une année (locaux déclarés vacants à l'administration fiscale en 2018) avec une relance des destinataires n'ayant pas répondu à l'occasion de la précédente campagne en 2017.

La rémunération s'élève à 50% du gain constaté.

Delphine Bart précise que s'il n'y a pas d'augmentation des bases, le cabinet Ecofinance ne recevra pas de rémunération ; sinon, il percevra 50% du gain constaté.

Cathy Montaut demande s'il est opportun de réaliser les deux mêmes études sur une période aussi rapprochée. Le maire Xavier Gaudio rappelle l'intérêt de le faire pour consolider les bases de la taxe d'habitation.

6. Sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'une tribune-vestiaires au titre du Fond d'Equipement des Communes

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à solliciter une subvention au Département au titre du Fonds d'Equipement des Communes pour la construction d'une tribune-vestiaires d'un montant de 11 835,56 €.

7. Sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'une tribune-vestiaires au titre des fonds de concours Equipements sportifs versés par MACS

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : Unanimité

L'assemblée approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de MACS au titre des fonds de concours Equipements sportifs qu'elle verse aux communes dans la limite de 120 000 €, pour la construction d'une tribune-vestiaires.

8. Sollicitation d'une subvention pour la réalisation d'une tribune-vestiaires au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : Unanimité

Mandat est donné au maire Xavier Gaudio pour déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de la tribune-vestiaires.

9. Sollicitation d'une subvention pour la rénovation d'un logement communal destiné à la location pour des personnes en demande sociale au titre des participations versées par MACS

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : Unanimité

La commune pouvant prétendre à une participation financière auprès de MACS au titre de la réhabilitation du parc de logements communal, l'assemblée délibérante approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention.

10. Sollicitation d'une subvention pour le relamping de la mairie au titre des fonds versés par MACS pour la transition écologique

Rapporteur : Delphine Bart

Vote : Unanimité

La commune pouvant également prétendre à une aide financière auprès de MACS au titre de la transition énergétique, pour la mise en place d'éclairages à leds dans les bureaux et salles de la mairie, le dépôt d'un dossier de demande de subvention est approuvé.

11. Recomposition du conseil communautaire de MACS lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux - accord local sur le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 18 abstentions

L'assemblée délibérante décide de ne pas se prononcer sur la composition du conseil communautaire à 58 sièges selon la répartition ci-après, qui entrera en vigueur après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales

Population municipale EPCI ancien accord <i>millésimée</i>	Population municipale EPCI <i>millésimée 2016 en</i>	Répartition actuelle 54 sièges	Accord local 58 sièges
--	--	-----------------------------------	---

	2010 en vigueur au 1er janvier 2013	vigueur au 1er janvier 2019		
Angresse	1 535	1 994	2	2
Azur	601	818	1	1
Benesse	2 297	3 010	2	3
Capbreton	7 965	8 753	7	7
Josse	817	843	1	1
Labenne	4 803	6 353	4	5
Magescq	1 853	2 106	2	2
Messanges	984	965	1	1
Moliets	956	1 162	1	1
Orx	521	608	1	1
Saint Geours de Marenne	2 157	2 631	2	2
Saint Jean de Marsacq	1 325	1 567	1	2
Saint Martin de Hinx	1 296	1 407	1	2
Saint Vincent de Tyrosse	7 585	7 630	6	6
Sainte Marie de Gosse	1 060	1 166	1	1
Saubion	1 377	1 381	2	2
Saubrigues	1 381	1 391	2	2
Saubusse	818	1 101	1	1
Seignosse	3 310	3 870	3	3
Soorts-Hossegor	3 723	3 701	3	3
Soustons	7 294	7 696	6	6
Tosse	2 374	2 734	2	2
Vieux-Boucau	1 564	1 606	2	2
TOTAL	57 596	64 493	54	58

Le maire Xavier Gaudio précise que le préfet pourrait décider de fixer le nombre de sièges à quarante-sept au lieu de cinquante-huit, si l'accord local n'était pas approuvé par les communes membres de MACS.

Le nouvel accord local augmente de quatre le nombre de sièges actuels : les communes de Labenne, Bénésse-Marenne, Saint Jean de Marsacq et Saint Martin de Hinx auront chacune un siège supplémentaire.

Le maire Xavier Gaudio estime qu'il y a un réel problème de gouvernance à MACS en ce qui concerne l'attribution des vice-présidences. En effet, sur les onze vice-présidences, une seule a été attribuée à un représentant de l'opposition de la droite et du centre qui a recueilli par ailleurs 40% des suffrages des électeurs lors des dernières élections municipales et dispose de 22% des cinquante-quatre sièges du conseil communautaire.

Pour ces raisons, il préfère s'abstenir sur la composition de l'accord local.

Jérôme Lacroix précise qu'il n'y a pas de possibilité d'agir au niveau du règlement de MACS. Delphine Bart rappelle qu'effectivement la commune n'a pas de pouvoir sur les désignations des vice-présidents.

Cathy Montaut se demande si l'abstention va changer quelque chose. Le maire Xavier Gaudio précise que lors du vote de ce point en conseil communautaire, les élus d'Hossegor se sont abstenus.

12. Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la commune et la communauté de communes MACS et des communes du territoire de MACS en vue de la passation de marchés publics pour des prestations de service de balayage sur la voirie

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : Unanimité

L'adhésion au groupement de commande pour l'achat de prestations de service de balayage sur la voirie est approuvée.

13. Fixation du montant des attributions de compensation des communes résultant de l'augmentation du montant des charges évaluées pour l'exercice des missions « GEMA » par le syndicat mixte de rivières côte-sud, du transfert de charges de pérennité par la commune de Soustons dans le cadre de la compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité, et de la réévaluation des charges transférées par la commune de Capbreton dans le cadre de la compétence en matière de promotion du tourisme

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : 16 pour, 1 contre (Sabine Bénétrix), 1 abstention (Delphine Bart)

L'assemblée approuve le montant de l'attribution de compensation de la commune incluse dans le périmètre du syndicat de rivières Côte-Sud et la reconduction de l'engagement pris au titre de la solidarité par MACS envers les communes, en vertu duquel, pour les communes éligibles aux fonds de concours solidaires et dont l'attribution de compensation est négative, MACS assume 1/3 du montant de cette attribution de compensation.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que l'Etat a légiféré pour que les communautés de communes prennent la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques).

Sabine Bénétrix dénonce ce système qui compile les compétences, sans tenir compte des dépenses qui restent publiques.

Le maire Xavier Gaudio ajoute qu'il souhaite que dans un futur proche, les attributions de compensation soient réévaluées car leur montant actuel est totalement décalé par rapport à la réalité économique du poids des différentes communes.

Jérôme Lacroix fait un aparté sur MACS en précisant qu'il trouve extrêmement surprenant l'augmentation du budget de l'OTI (Office de Tourisme Intercommunal) qui est passé de 780 000 € à 1 500 000 €. De même, il regrette que les offices de tourisme n'aient pas pu, contrairement aux OTI, voter la modification des statuts du CDT (Comité Départemental du Tourisme) ; celui-ci ne permettant pas d'ailleurs aux employés des deux offices de tourisme non communautaires de bénéficier des formations organisées par le CDT.

14. Mise à disposition à MACS de parcelles privées communales pour la réalisation de la voie verte

Rapporteur : Philippe Gelez

Vote : Unanimité

L'assemblée décide de mettre à disposition de MACS les parcelles privées communales où passe la voie verte (boucle centre).

Philippe Gelez rappelle que cet aménagement poursuit notamment les objectifs suivants :

- Encourager les déplacements utilitaires à vélo entre les communes de Seignosse et Hossegor à l'intérieur de chaque commune grâce à un aménagement sécurisé, continu et confortable pour tous les modes doux ;
- Réaliser une boucle cyclo-touristique Soorts-Hossegor – Seignosse bourg – Seignosse océan
- Finaliser la boucle centre.

15. Rapports d'activité Suez :

Rapporteur : Philippe Gelez

15.a) Eau potable

Vote : avis favorable

L'assemblée adopte :

- le rapport d'activité du service public de l'eau potable remis par le délégataire Suez pour l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- la note de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

15.b) Assainissement

Vote : avis favorable

L'assemblée adopte :

- le rapport d'activité du service public de l'assainissement remis par le délégataire Suez pour l'exercice comptable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018
- la note de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- le rapport sur le prix et la qualité de ce service public.

16. Rapports d'activité Sporting Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : porter à connaissance

L'assemblée prend acte que le rapport d'activité du service public de l'exploitation du Sporting-Casino du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 a été présenté.

17. Avenants à la délégation de service public et au contrat de bail du Sporting-Casino

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée décide de suivre l'avis de la commission de service public en émettant un avis favorable à l'établissement d'un avenant à la DSP et au contrat de bail du Sporting-Casino.

Le maire Xavier Gaudio rappelle que la nouvelle activité de PMU gérée par le délégataire lui permettra d'apporter une dynamique supplémentaire et complétera l'offre des jeux de hasard déjà proposée.

L'avenant au contrat de bail permettra de prendre en charge la moitié des frais des contrats de télésurveillance et de maintenance de l'alarme intrusion du bâtiment.

18. Lancement de la procédure de délégation de service public pour les concessions de plage

Rapporteurs : Sabine Bénétrix et Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante se prononce favorablement sur le principe de lancement de la procédure de DSP pour les concessions de plage.

Les rapporteurs rappellent que l'Etat peut accorder sur le domaine public maritime des concessions ayant pour objet l'aménagement, l'exploitation et l'entretien de plages. Le concessionnaire est autorisé à occuper

une partie de l'espace concédé, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire. La loi prévoit que le concessionnaire, en l'espèce, la commune de Soorts-Hossegor peut confier à un ou plusieurs sous-traitants, par des conventions d'exploitation, tout ou partie des activités mentionnées à l'article R. 2124-13 du CG3P ainsi que la perception des recettes correspondantes.

19. Conventions d'occupation des arènes :

Rapporteur : Nadine Lartigau

19.a) Chevaux Toros Passion

Vote : unanimité

L'établissement d'une convention avec Chevaux Toros Passion et la commune pour l'organisation de spectacles équestres en juillet et août, fixant les modalités d'occupation des arènes, est approuvé.

19.b) Rugby

Vote : unanimité

Le maire Xavier Gaudio est autorisé à signer une deuxième convention, établie entre l'association Rugby Capbreton/Hossegor et la commune, pour l'organisation des courses landaises en juillet et août aux arènes.

20. Ouverture dominicale des commerces de détail alimentaires pour 2020

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée délibérante émet un avis favorable sur la proposition de monsieur le maire d'accorder annuellement 12 dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de détail alimentaires. Ceux qui ont une superficie de plus de 400 m² devront déduire de ces douze dimanches les jours fériés où ils seront ouverts dans la limite de trois.

21. Dépôt et signature de la déclaration préalable relative au ravalement de façades et remplacement des menuiseries des halles

Rapporteur : Serge Messanges

Vote : unanimité

Afin de permettre la réalisation de travaux de ravalement de façades et de changement des menuiseries des Halles, l'assemblée délibérante autorise le maire Xavier Gaudio à déposer et signer une déclaration préalable de travaux.

22. Dépôt et signature d'un permis modificatif pour la tribune-vestiaires

Rapporteurs : Serge Messanges et Philippe Gelez

Vote : unanimité

Le dépôt et la signature par le maire Xavier Gaudio d'un permis modificatif pour la tribune-vestiaires sont approuvés.

Ce permis ne sera déposé que si le cabinet Arcade qui étudie la possibilité d'intégrer un espace supplémentaire demandé par l'association de rugby ne peut être trouvé dans le projet initial.

23. Convention avec le Centre de gestion des Landes relative au travailleur social

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : unanimité

La convention actuelle de mise à disposition d'un travailleur social du CDG 40 au profit des personnels de la commune étant échue, la signature d'une nouvelle convention, qui reprend à l'identique les termes de la précédente, pour une nouvelle période de trois ans, est autorisée.

Delphine Bart rappelle la nécessité de mutualiser ce service étant donné qu'il n'y a pas d'assistante sociale ni de psychologue à la commune.

24. Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion des Landes

Rapporteur : Henri Arbeille

Vote : 16 votes pour, 1 vote contre (Sabine BENETRIX) 1 abstention (Delphine BART)

L'adhésion au service de médecine préventive du CDG 40 est approuvée. Le tarif est le même que celui fixé en 2017 et 2018, soit 77,20 € par agent.

25. Ouverture des postes contractuels

Rapporteur : Xavier Gaudio

Vote : unanimité

L'assemblée autorise la régularisation des délibérations du 1 avril 2016 relatives à l'emploi de personnes selon différents contrats, en fonction des besoins de la commune :

25. a) Contrats d'accroissement temporaire d'activités

25. b) Contrats saisonniers

25. c) Contrats de remplacements d'agents titulaires

Delphine Bart prend la parole pour féliciter les équipes MNS dont le chef de poste Julien Lalanne pour la dynamique apportée ; preuve en est que des anciens MNS veulent réintégrer les effectifs d'Hossegor.

26. Convention pour les hébergements des renforts gendarmerie pour la saison estival 2019

Rapporteur : David Minvielle

Vote : unanimité

La convention établie pour l'occupation par les renforts de gendarmerie des logements du Pignada est approuvée : 28 logements + 1 local de rangement, du 1^{er} juillet au 31 août.

27. Décisions du maire

Il s'agit de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations s'y rapportant en date du 10 avril 2014 et du 1er avril 2016 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire :

Louage

a) Location studio 92 rue des Bûcherons

Apporteur : Henri Arbeille

Le maire Xavier Gaudio a attribué le logement studio situé au 92 rue des Bûcherons Bât B Apt 15, à compter du 1^{er} Mai 2019, à monsieur Ivorra Jean-Philippe.

Action en justice

- b) Recours de la SCI Toussaint Morhardt enregistré au greffe du tribunal administratif de Pau, en date du 6 mars 2019, visant à l'annulation de l'arrêté municipal de permis de construire valant permis de démolir en date du 2 octobre 2018 (PC 04030418D0053) au profit de la SAS Immobilières des sables M. Vidoudez Daniel,**

Rapporteur : Philippe Gelez

Le maire Xavier Gaudio a décidé de défendre les intérêts de la commune dans la requête n° T64 - 1900582 - 66650 introduite devant le tribunal administratif de Pau par la SCI Toussaint Morhardt, visant à l'annulation de l'arrêté municipal de permis de construire valant permis de démolir en date du 2 octobre 2018 (PC 04030418D0053) au profit de la SAS Immobilières des sables M. Vidoudez Daniel.

La SCP Etchegaray & Associés de Bayonne, avocats à la cour, est désignée pour représenter la commune dans cette instance.

Marchés publics

- c) Peinture des façades des Halles**

Rapporteur : Serge Messanges

L'offre de la société Morlaés de Tartas répondant aux critères énoncés dans le règlement de consultation pour le ravalement de façades des Halles et étant après analyse la mieux disante, est choisie pour un montant de 70 000 € ht.

Régies comptables

- d) Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour**

Rapporteur : Delphine Bart

Les recettes pourront désormais être encaissées par carte bancaire. Un compte de dépôts de fonds au Trésor (DFT) est ouvert dans les écritures de la DGFIP des Landes.

28. Questions diverses

Le maire Xavier Gaudio rappelle à l'assemblée que Jean-Jacques Tirquit a été condamné pour l'avoir diffamé à 1 000 € d'amende avec sursis et à régler la somme de 500 € au titre de dommage-intérêts et 500 € au titre des frais irrépétibles.

Jérôme Lacroix ne comprend pas comment le permis de construire du Mar y Sol a pu être autorisé compte tenu des nuisances que cela occasionne aux riverains, lesquels ont intenté une action en justice. Le maire Xavier Gaudio et Philippe Gelez rappellent que l'instruction a été faite en fonction des règles d'urbanisme applicables sur la commune, sans aucun favoritisme, et que le permis a obtenu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Les travaux seront interrompus pendant les mois de juillet et août, comme tous les travaux bruyants entrepris sur la commune pendant cette période.

Jérôme Lacroix interpelle Henri Arbeille dont des membres de sa famille sont riverains de la construction. Ce dernier rappelle qu'il n'y a pas eu d'abus de pouvoir ou de favoritisme : les règles du PLU communal ont bien permis l'extension d'une villa à proximité immédiate de chez lui.

Le maire Xavier Gaudio précise que la quasi-totalité des structures des bâtiments de la place des Landais est à risque. Des études précises ont été demandées aux propriétaires qui auront l'hiver 2019/2020 pour réaliser les travaux nécessaires ; un arrêté de péril sera établi en cas de non réalisation de ces travaux.

La séance est levée à 20h50.